

Règlement Intérieur

Utilisation

de la salle

Bagatelle

en accès libre

le dimanche matin.



Tourlaville, le **26 Mars 2009**

Le responsable de l'activité badminton, Francis JOUET :

1) Présentation

L'activité badminton du CLT bénéficie des installations de la salle Bagatelle qui sont mises à sa disposition par la municipalité de Tourlaville. Ces installations comprennent cinq tracés de badminton.

Cette salle pourra être utilisée le dimanche matin afin de pratiquer le badminton, sans encadrement.

2) Conditions d'accès

L'adhésion au CLT permet aux adhérents de l'activité badminton de bénéficier de l'assurance contractée auprès de la MAIF qui couvre :

- la responsabilité civile du club,
- la responsabilité civile de chaque membre

Les adhérents peuvent néanmoins prendre une assurance complémentaire dans la société de leur choix afin de renforcer leur garantie forfaitaire en cas de dommage corporel.

L'accès à la salle Bagatelle le dimanche matin impose d'être adhérent de l'activité badminton du CLT (cotisation réglée et certificat médical réglementaire fourni). Il est gratuit pour tous les adhérents de l'activité badminton du CLT.

Une personne extérieure pourra être invitée par un adhérent du CLT badminton à **condition** :

- **quelle soit détentrice d'une licence FFBA à jour (garantie d'assurance fédérale),**
- que son nom, prénom et numéro de licence soient connus au moment de la réservation.

3) Modalités de réservation

Un planning est affiché à la salle Coubertin, 15 jours avant le dimanche de la réservation fixée.

L'accès à ce planning s'effectue durant les séances d'ouvertures de la salle Coubertin, lors des créneaux de jeu alloués à l'activité badminton (cf. page suivante).

Chaque adhérent s'inscrit sur ce planning, pour une plage horaire **d'une heure** et sur une surface de jeu. La plage horaire disponible aux réservations s'étend de 9h du matin à 13h de l'après-midi.

Il doit obligatoirement mentionner son nom, prénom, partenaire(s) de jeu.

Dans le cas d'un joueur extérieur invité (cf. conditions d'accès), il est impératif de préciser nom, prénom, numéro de licence FFBA et club d'affiliation.

L'adhérent du CLT qui invite un joueur extérieur doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de 2€ par séance qui sera comptabilisée par trimestre (en se référant au planning).

Le montant total dû vous sera alors réclamé par **l'activité Badminton du CLT**

Une réservation est entérinée lorsqu'elle a été validée par au moins deux membres.

Le bureau de l'activité badminton se garde la possibilité de réserver pour le bien commun (tournois internes, compétitions, animations, cours collectifs, ...) toute heure à sa convenance. Les plages correspondantes seront figées et le motif indiqué sur le planning.

ATTENTION : il pourra arriver que la salle ne soit pas accessible certains week-end, du fait de son occupation pour des tournois sportifs **autres** que le badminton. Dans ce cas, vous en serez prévenus par avance par les plannings qui vous seront proposés.

Le planning de réservation sera accessible aux horaires suivants d'ouverture de la salle **Coubertin** :

Jours	Heures	Salles	Pour	Responsable
Lundi	20H00/22H00	Coubertin	Loisir Non Encadré/ Tous	Henri
Lundi	20H00/22H00	Cosec	Compétition/ Adultes	Francis
Lundi	19H30/21H00	Bagatelle	Loisir Encadré/ Ados-Adultes	Paul
Mercredi	18H00/19H00	Coubertin	Compétition/ Jeunes	Cathy
Mercredi	19H00/20H30	Coubertin	Loisir Encadré/ Adultes	Paul
Mercredi	20H30/22H00	Coubertin	Loisir / Adultes	Louis
Jeudi	17H00/18H45	Coubertin	Compétition/ Collège	Benoît
Jeudi	18H45/20H15	Coubertin	Compétition/ Lycée	Benoît
Jeudi	20H15/22H15	Coubertin	Compétition/ Adultes	Francis
Samedi	9H30/10H45	Coubertin	Ecole de bad/ Jeunes	Maud/Laura
Samedi	10H45/12H00	Coubertin	Ecole de bad/ Jeunes	Maud/Laura
Samedi	12H00/13H00	Coubertin	Pour tous adhérents	Cathy
Samedi	12H00/13H00	Bagatelle	Compétition/ Jeunes	Yannick

4) Modalités de fonctionnement

La clôture des réservations a lieu le samedi à 13h. Le planning du week end est alors récupéré par le personnel de la ville qui effectuera l'ouverture et la fermeture du gymnase en conséquence.

La mise en place des terrains est à la charge des participants ; les filets et poteaux seront stockés ensemble.

Lorsque votre séance de jeu est terminée, il vous appartient de remettre en place le matériel : ce n'est pas au personnel de la mairie de le faire !

Les volants sont à votre charge et ne seront pas fournis par le club. Par contre, nous vous proposons d'en acheter, à prix club : contactez-nous au 02 33 23 69 70 pour ce faire.

Dans la mesure où le matériel mis à votre disposition est commun, et en accès libre, nous attirons votre attention sur la nécessité d'y faire le plus **attention possible** afin que chacun en ait la pleine jouissance...

En cas de problème matériel ou autre (dégradations, pannes électriques...), vous devez contacter le service des sports au numéro suivant : **06 12 37 67 64**

4) Discipline Intérieure

Elle est définie par le règlement général d'utilisation des installations sportives (voir document affiché dans le gymnase).

Les moniteurs et tous les membres du bureau de l'activité badminton sont habilités à demander aux joueurs la justification de leur appartenance à la section.

Le CLT ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des objets laissés ou oubliés dans les vestiaires, la tribune ou sur les terrains.

5) Sécurité / Conduite à tenir en cas d'accident

En cas d'accident, un téléphone de secours est à votre disposition dans le gymnase (cf. plan d'accès affiché dans la salle).

Les numéros d'urgences sont alors accessibles depuis ce poste.

Il convient de signaler également tout incident / accident au service des sports de la mairie au numéro suivant : 06 12 37 67 64

6) Durée de validité

Ce règlement intérieur est mis en place à compter de la première séance prévue dimanche 5 Avril et jusqu'au dimanche 28 juin inclus de cette année 2009.

Il sera revu et modifié à la rentrée sportive de la saison suivante.

Il est donc mis en place de manière transitoire.

Cette expérience de gestion d'une salle en accès libre est conditionnée au bon fonctionnement et au respect des différents points de ce règlement.

Une évaluation sera faite fin juin, afin de savoir si cette possibilité qui nous est offerte sera reconduite ou non.

Ce règlement intérieur est l'affaire de tous les membres de la section. Les moniteurs et les membres du bureau sont naturellement habilités à le faire respecter, tant dans sa lettre que dans son esprit.